Kit Anti-pub

L'anti-pub a pour but de réduire la place faite aux marques dans nos villes. Plusieurs types d'actions existent pour ça, donc voici les actions les plus accessibles à réaliser avec de faibles risques juridiques.

- 1. Extinction d'enseigne
 - a) Cible
 - b) Matériel
 - c) Méthodologie
 - d) Risque juridique
- 2.Blanc de Meudon
 - a) Cible
 - b) Matériel
 - c) Méthodologie
 - d) Risque juridique
- 3 et 4. Recouvrement publicitaire
 - a) Cible
 - b) Matériel
 - c) Méthodologie
 - d) Risque juridique

1- Extinction d'enseigne

(https://drive.youthforclimate.fr/index.php/f/108423 >Kit opération luciole)

<u>Cible</u>: Enseignes des magasins allumées en dehors des horaires autorisées (1h-6h en France mais peut changer selon les villes par rapport au RLPI (règlement local de publicité intercommunal))

<u>Matériel</u> : Perche avec crochet au bout, ou alors un humain pour faire la courteéchelle

Méthodologie:

- 1 Prendre en photo avant l'extinction
- 2 Eteindre l'enseigne
- 3 Prendre en photo l'enseigne éteinte
- 4 Laisser une lettre d'information au magasin pour leur expliquer pourquoi vous avez éteint et les horaires à respecter (facultatif mais vivement recommandé)

Comment éteindre une enseigne ?

À côté de chaque devanture de magasin se trouve un boîtier beige avec dessus un gros bouton rouge et sur le côté un levier. Lorsque le levier est vers le haut l'enseigne est allumée (aux horaires légales ou toute la nuit), pour éteindre une enseigne il suffit de baisser le levier! Cependant, certains magasins relient l'enseigne avec l'intérieur du magasin donc même le levier vers le bas l'enseigne peut rester allumée.

<u>Risque juridique</u>: Absence de risque. Mais il faut prendre soin de ne pas baisser brusquement le levier car risque de détérioration et donc de sanction! (Au maximum 2 ans d'emprisonnement et 30000 € d'amende, sauf si dégât mineur (Article 322-1)



2- Blanc de Meudon

<u>Cible/ contexte</u> : éclairage interne des vitrines, panneaux publicitaires, message à faire passer

<u>Matériel</u>: blanc de Meudon (poudre blanche pour nettoyer les vitrines + eau, mélanger pour obtenir une pâtte blanche) boîte (tupperware), cuillère, éponge/torchon, pinceaux, gants

Méthodologie:

1 Préparation du blanc de Meudon :

Il faut le faire épais pour qu'il soit visible et ne coule pas. Mettre un petit fond d'eau dans le tupperware et ajouter la poudre de blanc de Meudon petit à petit en mélangeant.

- 2 Masquage des vitrine/ panneaux, écriture du message
- 3 Le reste de la préparation de blanc de Meudon peut être mis à secher car elle redeviendra de la poudre et sera réutilisable

<u>Risque juridique</u>: Théoriquement absence de risque, on peut vous demander d'effacer ce qui à été fait (d'où le torchon/ l'éponge)

Mais certains lyonnais ont un procès pour avoir mis du blanc de Meudon sur la société générale, donc faites attention...



3- Recouvrement à l'extérieur d'un panneau publicitaire

(kit de la patate dc -> https://drive.youthforclimate.fr/index.php/f/66777)

Cible: panneau publicitaire

<u>Matériel</u>: affiches/carton/bâche etc avec messages ou non dessus, scotch (éviter le scotch marron car laisse des traces et donc devient une dégradation)

Risque juridique : absent sauf si dégradation mineure



4- Recouvrement à l'intérieur d'un panneau publicitaire

Cible: panneau publicitaire

Matériel:

Pour panneaux 2m2 : Clef Allen de 6mm percée à 4mm de diamètre sur une profondeur d'alésage de 7mm (privilégier alliage fin (gris) et non alliage dense (noir) pour faciliter l'alésage.

Pour boîtier abris bus : clef "carré triangle" (croix technique 4-ways)

Pour panneaux 8m2 : Clef à pipe de 13mm ou pour les panneaux Clear Channel clef Allen de 5mm

Pour abris bus avec clapets : 2 tourne vis plats 5 ou 6 x125

affiches/ carton/ bâche etc avec messages ou non dessus

Méthodologie:

1 Guetteur euse en amont et aval de la cible

2 Action:

Ouvrir le panneau

Arracher l'affiche

Tourner les led pour éteindre ou actionner l'interrupteur pour panneau roulant (à l'angle du panneau à l'intérieur)

Mettre une autre affiche ou pas

3 Refermer ou laisser ouvert pour d'autre personnes

<u>Risque juridique</u> : Un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende (Arcticle 322-1) car considéré comme intrusion dans une propriété privé.



Kit plus complet (avec photo des clefs, des panneaux etc...-> https://drive.youthforclimate.fr/index.php/s/jQHECZkAmxJe7wo